

## 7.2. Tax-Shift : quelles sont les conséquences pour les travailleurs et pour les employeurs ?

- *Le Gouvernement Michel a prévu une série de mesures pour diminuer le coût du travail en Belgique afin d'augmenter la compétitivité de nos entreprises vis-à-vis de nos pays voisins. Ceci est rendu possible via un glissement fiscal, appelé Tax-shift, qui consiste à augmenter la taxation d'un côté afin de la diminuer de l'autre.*

### **Quelles sont les mesures prises dans le cadre du Tax-shift pour les employeurs?**

Les mesures prises en faveur des employeurs suite au Tax-shift comportent deux volets:

- > Une partie sociale, c'est-à-dire un ensemble de règles qui vise à diminuer les charges patronales sur le travail;
- > Une partie fiscale. Dans ce cadre, l'employeur peut conserver une partie du précompte professionnel retenu sur le salaire de son travailleur au lieu de le verser au fisc.

### **Quelles sont les mesures prises au niveau social?**

En ce qui concerne la partie sociale, il faut pointer 3 mesures.

#### 1. diminution progressive des charges patronales de base qui pèsent sur les salaires.

Actuellement, si un employeur engage un travailleur, il paie, au-delà de la rémunération brute de son travailleur, des charges patronales de base qui s'élèvent en moyenne à 32,40 %. Vu l'importance de ces charges, les employeurs hésitent à engager. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de réduire progressivement ce pourcentage à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016. D'ici 2018, les charges patronales devraient être de 25%, soit une diminution d'environ 7,5 %. Ces 25 % constituent un pourcentage général. Pour les salaires les plus bas, le taux de charge sera même en-deçà des 25 % annoncés.

#### 2. pas de cotisation sociale pour le 1er travailleur...

Pour les employeurs et indépendant n'ayant plus eu de personnel depuis au moins 4 trimestres, il est prévu que ceux-ci ne paieront plus de charges patronales de base pour le premier travailleur engagé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2020 et ce pour une durée illimitée.

En fait, il existe déjà depuis plusieurs années des mesures de réductions des charges pour l'engagement des cinq premiers travailleurs. Mais, malgré cette mesure, certaines entreprises hésitent encore à procéder à des engagements car non seulement le coût de l'engagement n'est pas nul mais en plus, l'incitant à l'embauche est limité dans le temps. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les charges patronales de base seront donc ramenées à zéro pour le premier travailleur pour une durée indéterminée. Cette mesure d'exonération des charges n'est pas nominative. Ainsi, si un employeur engage un premier travailleur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que, pour l'une ou l'autre raison ce travailleur quitte l'entreprise, l'employeur pourra bénéficier de l'exonération des charges pour le travailleur qu'il engagerait pour le remplacer.

#### 3. ... et avantage pour les 5 suivants

La 3<sup>ème</sup> mesure est en lien direct avec la précédente. Le Gouvernement a décidé d'étendre la mesure de réduction des charges pour l'engagement des cinq premiers travailleurs vers un sixième travailleur. Les montants des réductions seront également renforcés.

### **Quelles mesures pouvons-nous retenir du côté fiscal en faveur des employeurs?**

Du côté fiscal, nous pouvons retenir 2 mesures en faveur des employeurs.

## 1. travail de nuit et en équipe moins onéreux

Lorsqu'un employeur paie des primes d'équipes et/ou de nuit, il doit retenir le précompte professionnel sur ces primes qui doit être versé au fisc. Il existe aujourd'hui une mesure qui dispense l'employeur de verser une partie de ce précompte professionnel au fisc. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la partie du précompte professionnel que l'employeur va pouvoir conserver au lieu de la verser au fisc est augmentée de 15,6 % à 22,8 % voire 25 % en cas de travail en continu.

## 2. dispense partielle du versement du précompte professionnel

Les entreprises actives dans la production de technologies de pointe devront verser moins de précompte au fisc en cas de travail en équipe ou de nuit. La dispense de versement de précompte professionnel est augmentée de 2,2 % pour ces entreprises.

### **Et pour mes travailleurs, quels sont les avantages du Tax-shift?**

Du côté des travailleurs, le Tax-shift présente également quelques avantages. Outre la création d'emplois boostée par les mesures en faveur des employeurs, les travailleurs peuvent compter sur une augmentation de la déduction forfaitaire des frais professionnels, un abaissement du taux d'imposition ou encore une augmentation de la quotité du revenu exempté d'impôt. Ces mesures impliquent une augmentation de 100 € nets par mois d'ici 2019 pour un salaire mensuel qui s'élève à 2800 € brut par mois. Pour les salaires en deçà ou au-delà de ce plafond, l'augmentation nette sera, selon le cas, inférieure ou supérieure à 100 €.

### Est-ce que les mesures annoncées ont déjà été transposées dans une loi?

Les mesures annoncées ne sont pas encore transposées légalement. Nous vous conseillons donc de vous adresser auprès de votre secrétariat social ou de nous contacter afin de suivre les derniers développements en la matière.

Else van Soest  
GROUP-S

AIHE Revue nr. 203 – février-mars 2016